Image not found or type unknown

Héritière indirecte vs legs

Par **jade15**, le **28/09/2015** à **15:27**

Bonjour,

Voilà je me présente, je m'appelle Jade. Mon oncle, qui n'a pas d'héritier direct, vient de faire son testament et m'a mis, si on peut parler ainsi, dans la confidence. Il m'a dit l'avoir fait car je suis son héritière indirecte, ce dont j'ai trouvé confirmation sur cette page consacrée aux legs http://www.apprentis-auteuil.org/nous-soutenir/legs-donations-et-assurances-vie/legs.html.

Il a également réalisé un legs à une association à titre particulier me semble-t-il. Mon oncle possède deux appartements et j'aurais aimé savoir comment se répartiront les biens entre l'association et moi si jamais l'appartement que je devrais recevoir a une valeur supérieure à la part de mon héritage, que se passera-t-il ?

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **28/09/2015** à **16:25**

Bonjour,

Rien de particulier. Votre oncle n'ayant pas d'héritiers réservataires, il répartit, par testament, ses biens comme il l'entend. Par contre, vous risquez de devoir verser au fisc 55 à 60 % de droit sur votre part d'héritage.

Par **amajuris**, le **28/09/2015** à **20:27**

bonjour,
si votre oncle vous désigne comme légataire, vous serez taxé en droits de succession à 55% après un abattement de 7967 €.
salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés